

Note de présentation des comptes administratifs 2021

Conseil Municipal du 14 février 2022

Les comptes 2021 démontrent la gestion saine de la commune

La Ville de Beaucaire est :

- Moins endettée de 21,57% que la moyenne des villes de la strate.
- A, en 8 ans, augmenté de 137,09% son épargne nette annuelle.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Informations financières – Ratios	Moyenne de la strate en 2020	CA 2021 Commune
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 037.00 €	1 167.18 €
Produit des impositions directes/population	535.00 €	512.84 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 209.00 €	1 625.69 €
Dépenses d'équipement brut/population	273.00 €	414.50 €
Encours de dette/population	1068.00 €	837.55 €
DGF/population	217.00 €	191.91 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	52.20 %	63.50 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	98.30 %	78.38 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	22.60 %	25.50 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	83.30 %	51.52 %

Section de fonctionnement

Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 26 045 383.95 € décomposées ainsi :

Recettes réelles	22 178 770.42 €
Recettes d'ordre	266 835.67 €
Recettes rattachées	170 000.00 €
Excédent de fonctionnement	3 429 777.86 €
TOTAL	26 045 383.95 €

Baisse de dotations de l'État aux communes :

Beaucaire durement touchée depuis 2013

Dotations et participations :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	1 995 946 €	1 833 362 €	1 404 576 €	987 537 €	709 884 €	689 693 €	625 269 €	596 853 €	534 191 €
DSU	1 262 962 €	1 342 439 €	1 597 044 €	1 837 880 €	2 014 960 €	2 119 588 €	2 202 218 €	2 289 936 €	2 362 192 €
DNP	181 416 €	181 688 €	185 371 €	177 381 €	159 819 €	174 008 €	160 855 €	163 013 €	146 712 €
TOTAL	3 440 324 €	3 357 489 €	3 186 991 €	3 002 798 €	2 884 663 €	2 983 289 €	2 988 342 €	3 049 802 €	3 043 095 €

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été une recette importante pour les communes mais cela fait plusieurs années qu'elle est en diminution constante. Seule la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) permet d'amortir la chute des dotations. Cela est tragique car la DSU est destinée aux communes les plus pauvres car elle est attribuée en tenant compte, notamment, du revenu moyen par habitant, de la proportion de logements sociaux ainsi que du nombre de bénéficiaires d'aides au logement. Le corollaire de cela est que les communes qui en bénéficient doivent régler les problèmes liés à la pauvreté qui en découlent.

Depuis 2014, la baisse des dotations émanant de l'État a fait perdre à la commune la somme de 3 026 123,00 €, comme le démontre le tableau ci-dessous. Cette somme aurait été nécessaire pour réaliser des projets structurants, utiles aux Beaucairoises et aux Beaucairois. Nous ne pouvons que constater que les gouvernements successifs préfèrent piocher dans la poche des communes pour faire face aux conséquences de la mauvaise gestion de la France.

€	2013/2014	2013/2015	2013/2016	2013/2017	2013/2018	2013/2019	2013/2020	2013/2021	Cumul 2013/2021
2013/2014	-82 835,00	-82 835,00	-82 835,00	-82 835,00	-82 835,00	-82 835,00	-82 835,00	-82 835,00	
2014/2015		-170 498,00	-170 498,00	-170 498,00	-170 498,00	-170 498,00	-170 498,00	-170 498,00	
2015/2016			-184 193,00	-184 193,00	-184 193,00	-184 193,00	-184 193,00	-184 193,00	
2017/2017				-118 135,00	-118 135,00	-118 135,00	-118 135,00	-118 135,00	
2017/2018					98 626,00	98 626,00	98 626,00	98 626,00	
2018/2019						5 053,00	5 053,00	5 053,00	
2019/2020							61 460,00	61 460,00	
2020/2021								-6 707,00	
TOTAL	-82 835,00	-253 333,00	-437 526,00	-555 661,00	-457 035,00	-451 982,00	-390 522,00	-397 229,00	-3 026 123,00 €

Des dépenses maîtrisées, malgré la crise et le fort engagement de la commune pour soutenir l'économie locale

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 20 214 548.15 € décomposées ainsi :

Dépenses réelles	17 776 815.97 €
Dépenses d'ordre	1 706 521.04 €
Dépenses rattachées	731 211 14 €
TOTAL	20 214 548.15 €

Dépenses réelles de fonctionnement :

2013*	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*	2021*
19 029 830.67	19 485 289.67	19 222 388.31	19 139 318.62	18 366 046.82	18 026 519.07	18 502 057.70	17 355 720.38	18 508 027.11

* rattachements compris

L'année 2021 ne peut être comparée à l'année 2020 qui a été une année particulière en raison de la pandémie mondiale bien que des dépenses liées à la Covid-19 aient été faites aussi en 2021. En effet, la commune a acheté notamment 60 000 masques et du gel hydroalcoolique pour garantir la sécurité sanitaire de chacun.

D'autre part, la municipalité a continué à aider les commerçants en participant à l'attractivité des commerces locaux. La redevance d'occupation du domaine public au titre des terrasses et verandas a été maintenue à 1€ pour 2021.

Néanmoins, les dépenses réelles de fonctionnement sont stables par rapport à 2019.

Des charges à caractère général maîtrisées

2013	2014	2015	2016	2017*	2018*	2019*	2020*	2021*
3 882 833.13	3 512 700.32	3 539 556.09	3 631 923.29	3 377 578.61	3 445 560.43	3 638 064.43	3 104 251.34	3 552 182.74

* rattachements compris

Les charges à caractère général ont baissé par rapport à 2019.

Une masse salariale contenue et des agents récompensés

Des textes sont venus impacter la masse salariale en 2021.

La loi de transformation de la fonction publique permet aux agents contractuels recrutés pour une durée inférieure ou égale à un an et sous réserve d'un seuil de rémunération de bénéficier d'une indemnité de fin de contrat à compter du 1^{er} janvier 2021. Le décret 2020-1296 du 23 octobre 2020 a précisé le régime de cette indemnité qui est fixée à 10% de la rémunération brute globale perçue par l'agent au titre de son contrat et, le cas échéant, de ses renouvellements.

La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) a été revalorisée pour tenir compte de l'inflation (Arrêté du 23 juillet 2021 fixant au titre de l'année 2021 les éléments à prendre en compte pour le calcul de la GIPA).

Le décret 2020-1626 du 18 décembre 2020 prévoit la réévaluation annuelle de l'indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée au 1^{er} janvier de chaque année et en fixe les modalités.

Le décret 2021-406 du 8 avril 2021 attribue des points d'indice majoré à certains agents pour tenir compte de la revalorisation du SMIC de 0,99 % qui atteint le montant de 1 554,58 € bruts mensuels au 1er janvier 2021. Il est entré en vigueur à compter du 1^{er} avril 2021 avec un effet rétroactif. Ensuite, le décret 2021-1270 du 29 septembre 2021 a engendré, à compter du 1^{er} octobre 2021, une revalorisation du traitement des agents municipaux titulaires et contractuels de droit public qui avaient un indice majoré inférieur à 340. L'augmentation est d'environ 37€ par mois pour les agents concernés, soit environ 450€ par an et par agent concerné.

En application de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, le jour de carence a été suspendu jusqu'au 31 décembre 2022 pour les agents contaminés par la Covid-19.

Par ailleurs, la Chambre régionale des Comptes avait, lors de son dernier rapport fait remarquer que la commune n'avait pas assez de cadres. Cette stratégie délibérée de la municipalité élue en 2014 avait été décidée afin de ne pas aggraver la masse salariale pour dégager des capacités d'investissement. Ce choix était vital pour la collectivité en raison des recrutements massifs et irraisonnés qui avaient été opérés avant 2014 par l'ancien maire et qui grevaient le budget. Plutôt que de faire le choix comme d'autres de recruter à tort et à travers, il a donc été nécessaire de reprofiler les services au fur et à mesure des départs en retraite pour dégager les marges de manœuvre nécessaires. Le recrutement de cadres pour les services stratégiques a été entamé en 2020, comme prévu dans le plan présenté en 2016 qui consistait à diminuer de manière importante le nombre d'agents pour, à compter de 2020, pouvoir retrouver les marges de manœuvres afin de recruter des cadres. Ainsi, une Directrice des Ressources Humaines de catégorie A est arrivée à compter du 11 janvier 2021, la Directrice du service juridique, des assemblées et des subventions catégorie A a pris son poste à compter du 1^{er} mars 2021. Pour structurer les services techniques deux techniciens ont été recrutés. Un agent a été affecté à la mise en place et à la gestion du permis de louer à compter du 1^{er} novembre 2021.

Il faut noter qu'en 2020 les écoles ont été fermées plusieurs mois et que des manifestations ont été annulées en raison de la pandémie de Covid-19 faisant baisser le recours aux contractuels. Il n'est donc pas pertinent de comparer la masse salariale 2021 avec celle de 2020.

2013*	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*	2021*
11 833 590.89	12 125 981.40	11 733 818.30	11 636 392.50	11 879 774.20	11 652 413.30	11 805 020.18	11 438 395.28	12 085 038.23

* rattachements compris

Néanmoins, l'effort de tous permet de limiter l'évolution de la masse salariale tout en maintenant un service public de qualité.

Par ailleurs, pour rappel, même à effectif constant, la masse salariale subit nécessairement le Glissement Vieillesse Technicité. De plus, l'État accable les communes de contraintes ou de missions supplémentaires sans compensation ou avec une compensation qui ne couvre pas la totalité des dépenses.

La maîtrise de la masse salariale est donc due à une politique stricte de rationalisation, mise en place depuis 2014, tout cela afin de dégager des capacités d'investissement pour offrir petit à petit à notre ville des infrastructures adaptées à une commune de 16 000 habitants.

Section d'investissement

Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 16 993 031.00 € et sont décomposées ainsi :

Recettes réelles	3 889 979.49 €
Recettes d'ordre	4 900 221.84 €
Recettes reportées	4 363 840.17 €
Excédent d'investissement	3 838 989.50 €
TOTAL	16 993 031.00 €

Des subventions pour des projets ambitieux et salués de tous

Le Maire et son équipe portent de nombreux projets. Pour mener à bien les investissements de la commune, la municipalité met un point d'honneur à solliciter ses partenaires pour des subventions dès que cela est possible, plusieurs années à l'avance et en revenant régulièrement à la charge.

Ce lourd travail porte ses fruits. Ainsi, ces trois dernières années, plus de 7,3 millions d'euros de subventions (dont 4,3 en 2021) ont été obtenus (et d'autres demandes sont en cours d'instruction) parce que les projets sont bons et sont salués par les cofinanceurs comme étant de bons projets nécessaires.

L'opposition Beaucairoise et la Chambre régionale des comptes peuvent bien dire ce qu'elles veulent... la réalité est là.

En 2021 :

- 550 000 € obtenus de l'Agence Nationale du Sport pour la réhabilitation et l'extension de la Base Nautique Internationale Adrien Hardy
- 330 498 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour l'aménagement des abords de la Base Nautique Internationale Adrien Hardy
- 1 700 800 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réhabilitation et l'extension de la Base Nautique Internationale Adrien Hardy au titre du soutien à la construction/rénovation d'équipements sportifs
- 207 136 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réhabilitation du centre commercial de la Moulinelle dans le cadre de la politique régionale bourgs-centres
- 20 000 € obtenus de la Banque des Territoires pour la mise en place de l'excellent site Achetonsabeaucaire.fr, source de revenus pour les commerçants
- 33 901 € obtenus de l'Etat (plan de relance) pour le remplacement de l'installation de chauffage gaz de la bibliothèque par une pompe à chaleur

- 2 709 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la mise en accessibilité de l'école élémentaire de la Moulinelle
- 8 730 € obtenus de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour réparation de la toiture de l'église Saint Paul
- 6 921 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réparation de la toiture de l'église Saint Paul
- 210 000 € obtenus de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets des pôles d'échanges multimodaux n°4 pour le Pôle d'Echange Multimodal de Beaucaire
- 7 743.60 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal dans le cadre du plan régional de prévention, de sensibilisation et de protection vis-à-vis des violences
- 1 108 715 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal de la halte ferroviaire de Beaucaire dans le cadre du dispositif Pôle d'Echange Multimodal
- 30 606 € obtenus de l'Etat (ministère de l'Agriculture) dans le cadre de France Relance pour l'extension des jardins familiaux
- 2 200 € obtenus du Conseil Départemental pour l'extension des jardins familiaux (tranche 2)
- 1 980 € obtenus du Centre National du livre pour l'achat de livres pour la bibliothèque dans le cadre du projet « Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques »
- 13 950 € obtenus de la Caisse d'Allocation Familiale pour la crèche « les Enfants d'Hélios » : remplacement de volets, mise en place d'une pompe à chaleur, création d'un coin repas et installation de la fibre optique
- 80 000 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la grande opération façades

En 2020 :

- 766 640 € obtenus de l'État (plan de relance) pour la réhabilitation-extension de l'école Nationale (tranche 1)
- 559 696 € obtenus de l'État pour la réhabilitation-extension de l'école Garrigues Planes (tranche 2)
- 111 622 € obtenus de l'État pour la sécurisation des écoles face au risque terroriste
- 398 139 € obtenus du département pour la réhabilitation-extension de l'école Garrigues Planes
- 59 897 € obtenus de l'Etat (plan de relance) pour la réfection du toit terrasse de l'école élémentaire de la Moulinelle
- 50 000 € obtenus de la région pour la rénovation énergétique de l'école maternelle de la Moulinelle
- 22 100 € obtenus de l'État pour la création du nouveau centre de supervision de vidéoprotection
- 2 750 € obtenus de la région pour l'extension des jardins familiaux

En 2019 :

- 560 417 € obtenus de l'État pour l'extension-réhabilitation de l'école Garrigues Planes (tranche 1)
- 209 900 € obtenus de l'État pour le développement de la vidéoprotection
- 108 500 € obtenus de l'État pour la création du skatepark
- 90 483 € obtenus de la région pour la création du skatepark
- 37 000 € obtenus de la région pour les études de faisabilité du projet de PEM (halte SNCF)

- 28 670 € obtenus de la CAF pour l'installation d'une climatisation au centre aéré maternel
- 6 900 € obtenus de la CAF pour des équipements pour la crèche municipale
- 2 780 € obtenus de la CAF pour un projet d'investissement autour de l'alimentation à la crèche municipale

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (restes à réaliser compris) s'élèvent à 17 490 675.95 € et sont décomposées ainsi :

Dépenses réelles	14 030 139.48 €
Dépenses d'ordre	3 460 536.47 €
TOTAL	17 490 675.95 €

Voici quelques-uns des investissements emblématiques (hors restes à réaliser) de l'année :

- Les études pour la réhabilitation et l'extension de la base nautique : 565 743.57 €
- Les travaux pour l'extension de l'école Garrigues Planes : 2 575 903.48 €
- Le remplacement des huisseries de l'école Moulinelle : 86 278.84 €
- Les études, les diagnostics et le début des travaux pour l'extension et la réhabilitation de l'école Nationale : 1 332 196.50 €
- L'installation d'une pompe à chaleur en remplacement du chauffage au gaz de la bibliothèque : 52 894.26 €
- L'acquisition d'un tracteur, de véhicules légers et d'un utilitaire pour les services techniques : 132 807.94 €
- L'acquisition de matériels et outillages pour les services techniques dont un camion nacelle : 97 168.67 €
- L'extension de la vidéoprotection avec notamment la mise en place des caméras à lecteur de plaques minéralogiques : 107 915.26 €
- Les travaux d'amélioration des bureaux de l'Hôtel de Ville (mise en place d'éclairage Led, peinture de certains bureaux, mise en place de cloisons pour le service des régies...) : 62 001.86 €
- L'acquisition de véhicules dont la mise en place d'un pool de véhicules pour les services administratifs et l'acquisition d'un fourgon pour les services techniques) : 77 186.86 €
- Les aménagements des abords du Pôle d'Echange Multimodal : 84 685.24 €

Une dette moins élevée de 21,57% que la moyenne des villes de la strate

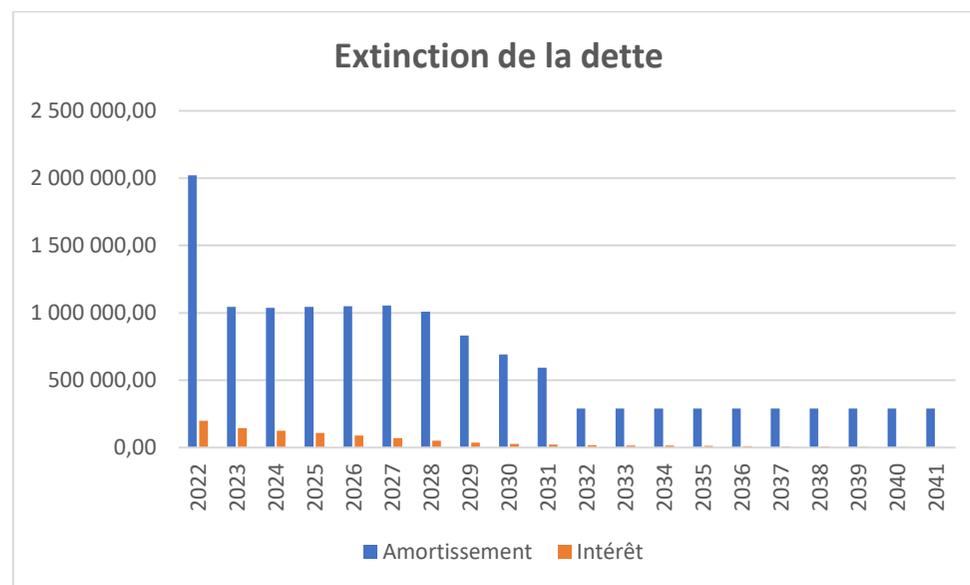
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capital restant dû (€)	12 018 641.70	11 647 825.56	16 135 663.28	14 511 247.48	12 787 879.52	11 010 136.49	14 977 064.82	13 280 984.63

L'encours de la dette, au 1er janvier 2022 est de 13 280 984.63 €.

La capacité de désendettement de Beaucaire est très bonne. Elle est de 4,8 ans en 2021. Elle démontre une saine gestion des finances communales.

Le taux moyen des emprunts est de 1.611% au 31 décembre 2021.

Le plan de désendettement mis en place lors du précédent mandat a eu des résultats positifs pour la commune qui continue à investir tout en conservant des marges de manœuvre financières. Les emprunts contractés par la municipalité actuelle (pour participer à la relance économique et offrir aux Beaucairois des infrastructures nécessaires et améliorer les existantes) l'ont été sur des taux fixes sécurisés et négociés au plus bas.



Une épargne nette qui a augmenté de 137,09% en 8 ans !

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement perçues par la collectivité et ses dépenses réelles de fonctionnement représente l'épargne brute ou la capacité d'autofinancement brute. Les produits exceptionnels ne rentrent pas dans le calcul de ce ratio. Si l'on veut calculer l'épargne nette ou la capacité d'autofinancement nette, il faut retrancher le remboursement du capital des emprunts à la somme obtenue. Cette épargne nette va servir à financer de nouveaux investissements.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute (€)	2 756 651.16	3 140 714.54	3 645 838.19	3 721 070.62	3 938 913.19	4 624 349.97	4 824 790.50	6 170 022,10	6 168 649.10
Epargne nette (€)	1 886 372.63	2 079 405.47	2 475 022.04	2 408 908.33	2 274 315.03	2 900 981.99	3 046 499.47	4 335 248,36	4 472 568.83

L'épargne nette a encore nettement augmenté en 2021, c'est un signe de bonne gestion.

En 8 ans, l'augmentation de cet indice de référence dans la bonne gestion communale est de 137,09 % !

Les budgets annexes

Le budget eau

Les recettes de fonctionnement 2021

Recettes réelles	120 954.56 €
Recettes d'ordre	2 471.00 €
Excédent de fonctionnement	55 373.98 €
TOTAL	178 799.54 €

Les recettes réelles sont quasiment stables par rapport à 2020. L'excédent de fonctionnement est en hausse ce qui permettra de financer des investissements nécessaires.

Les dépenses de fonctionnement 2021

Dépenses réelles	2 523.47 €
Dépenses d'ordre	86 355.00 €
TOTAL	88 878.47 €

La délégation de service public prend fin en décembre 2022. Une étude a été initiée par la commune avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour lancer la procédure adéquate.

Les recettes d'investissement 2021

Recettes réelles	0
Recettes d'ordre	86 355.00 €
Recettes reportées	0
Excédent d'investissement	225 555.17 €
TOTAL	311 910.17 €

Les dépenses d'investissement 2021

Dépenses réelles	1 461.60 €
Dépenses d'ordre	2 471.00 €
Dépenses reportées	6 720.76 €
TOTAL	10 653.36 €

Le budget assainissement

Les recettes de fonctionnement 2021

Recettes réelles	512 121.49 €
Recettes d'ordre	85 810.00 €
Excédent de fonctionnement	426 823.94 €
TOTAL	1 024 755.43 €

Les recettes sont constituées par les taxes de raccordement et le versement de la surtaxe par le concessionnaire.

Les dépenses de fonctionnement 2021

Dépenses réelles	151 301.06 €
Dépenses d'ordre	447 380.90 €
TOTAL	598 681.96 €

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par le remboursement de la dette (emprunt souscrit par une précédente municipalité) pour 110 632.50€, par la redevance de prise et rejets d'eau de la station d'épuration pour 20 646.42€, par le contrôle des dispositifs d'autosurveillance de la station d'épuration pour 1 050.00€ et par une analyse RSDE des eaux et des boues pour 18 108.14€. Il faut noter que la délégation de service de l'assainissement prend fin en décembre 2022. La commune s'est adjoint un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans la procédure de mise en place du mode de gestion de l'eau et de l'assainissement pour les années futures.

Les recettes d'investissement 2021

Recettes réelles	0
Recettes d'ordre	447 380.90 €
Recettes reportées	0
Excédent d'investissement	1 284 728.10 €
TOTAL	1 732 109.00 €

Les dépenses d'investissement 2021

Dépenses réelles	236 477.64 €
Dépenses d'ordre	85 810.00 €
Dépenses reportées	35 188.68 €
TOTAL	357 436.32 €

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées, notamment des dépenses de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la rue de Nîmes et du solde de la maîtrise d'œuvre pour la création du réseau d'eaux usées pour le Chemin de Gaudon.

La dette

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette (€)	4 029 057,33	3 864 135,21	3 695 185,58	3 517 899,36	3 331 859,59	3 136 995,54	2 931 721.60	2 719 600.86	2 502 101.59